



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 novembre 2001
Français
Original: anglais/français

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Tunisie

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays soumis au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays pour l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de pays de la Tunisie dont le niveau annuel de planification est inférieur ou égal à un million de dollars. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 329 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 2 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2002 à 2006.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays originale ne contient que des chiffres indicatifs pour la coopération estimative au programme. Les chiffres indiqués dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes de 2001 à financer sur les ressources ordinaires et sur les autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base^a

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	3,5
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	28
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	22
Insuffisance pondérale (% , modérée et sévère) (2000)	4
Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1994)	70
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (2000)	81/60
Taux net d'inscription à l'école primaire (% masculin/féminin) (2000)	95/93
Taux d'inscription au 1er niveau atteignant le 5e niveau (%) (1998)	92
Utilisation des sources en eau potable améliorées (%)	89
Vaccinations systématiques financées par le Gouvernement (PEV) (%)	100
PNB par habitant (dollars des États-Unis)	2 090
Enfants de 1 an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
La tuberculose (%)	97
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	96
La rougeole (%)	71
La poliomyélite (%)	96
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	77

^a Exergue de la publication « Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : statistiques mises à jour », complément au rapport du Secrétaire général « Nous, les enfants : revue de fin de décennie de la suite du Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3), et qui peuvent être différentes des données contenues dans ce document.

La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes reste essentiellement la même que décrite dans la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session régulière de 2001 (E/ICEF/2001/P/L.48), laquelle était basée en grande partie sur les résultats de l'enquête à indicateurs multiples (MICS-2) réalisée au cours de l'année 2000. Ci-après quelques éléments de rappel.

2. La Tunisie a atteint la plupart des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Les taux de mortalité infantile et des moins de 5 ans sont estimés à 24 et 30 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. Aucune différence significative n'est à relever entre garçons et filles, toutefois le milieu rural continue à enregistrer des taux de mortalité deux fois plus élevés que le milieu urbain. La mortalité néonatale représente les deux tiers de la mortalité infantile, ce qui appelle au renforcement de la qualité de la surveillance prénatale et de l'accouchement. Selon les résultats du MICS-2, la couverture vaccinale complète des enfants à leur premier anniversaire est de 93 %, et l'incidence des faibles poids à la naissance est de 5,4 %. Les décès maternels et la fréquence de l'anémie chez la femme (26 %) ont connu une réduction inférieure aux objectifs fixés.

3. Selon les statistiques du Ministère de l'éducation nationale, la scolarisation des enfants âgés de 6 ans est de 99 %, et 92 % du groupe d'âge 6-12 ans fréquente l'école avec un écart insignifiant entre les garçons et les filles. L'éducation préscolaire bénéficie seulement à 14 % des enfants de 3-5 ans et sa qualité est très inégale. L'abandon scolaire a connu une baisse significative pour le cycle primaire, mais parmi les enfants de 12-16 ans ce taux reste de l'ordre de 10 %, le redoublement se situe autour de 14 % au cycle primaire et de 19 % dans le deuxième cycle de l'enseignement de base. À ce jour, près de 300 000 enfants de 6-16 ans ne sont pas à l'école. Les problèmes prioritaires en éducation concernent essentiellement la qualité et le rendement, avec d'importantes disparités entre régions et milieux, et l'accès encore limité pour les enfants porteurs de handicaps. Selon l'enquête population et emploi menée par l'Institut national des statistiques (1999), le taux d'analphabétisme, bien qu'en régression, est estimé à 27 %, touchant plus de 53 % des femmes rurales.

4. Depuis la présentation de la note du pays, les éléments additionnels suivants méritent d'être considérés : a) la publication du décret officiel de mise en place des circonscriptions sanitaires, dont la mise en oeuvre opérationnelle demandera une poursuite du soutien de l'UNICEF, tant au niveau national que régional et local; b) la décision présidentielle de généraliser progressivement l'année préparatoire préscolaire pour les enfants de 5 ans, à ce propos, le Gouvernement a demandé l'appui technique de l'UNICEF pour définir les stratégies à mettre en place; c) l'annonce de la création d'un observatoire des droits de l'enfant qui représente une opportunité importante pour renforcer l'approche intersectorielle dans la collecte des données, l'analyse et le suivi de la situation des enfants; d) la mise en place d'un comité interministériel avec la participation de l'UNICEF chargé de développer les modalités d'intégration des enfants porteurs de handicaps dans les écoles publiques ordinaires.

Coopération au programme, 1997-2001

5. La revue à mi-parcours et la réunion de stratégie ont mis en relief les principales réalisations du programme : l'apport à la politique de décentralisation du système de santé (circonscriptions sanitaires); et la généralisation progressive dans toutes les écoles primaires du pays de l'approche « compétences de base », visant l'amélioration de la qualité des apprentissages. Cette généralisation a été précédée et préparée par le développement d'une phase pilote soutenue par l'UNICEF; et la mise en place du corps des délégués à la protection de l'enfance qui sont désormais opérationnels dans les 24 gouvernorats.

6. Le programme santé, en ciblant les régions les moins performantes, a contribué à assurer un taux de couverture vaccinale supérieur à 90 % dans tous les gouvernorats. La fréquence et la gravité des maladies diarrhéiques et des infections respiratoires aiguës ont nettement diminué, et la qualité et l'utilisation des services de périnatalité ont connu une amélioration importante. À titre d'exemple, entre 1996 et 1999, la surveillance prénatale a progressé de 10 points à Sidi Bouzid et de 8 points à Gafsa. La surveillance adéquate (4 visites selon le calendrier préconisé) a plus que doublé dans les mêmes régions. Le programme a aussi contribué à la mise en place d'un système d'audit des décès maternels survenant dans les structures sanitaires en vue d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. En

six ans, une baisse de 29 % du nombre de décès maternels au niveau hospitalier a été enregistrée.

7. En éducation, l'UNICEF a fourni l'assistance technique pour accompagner l'expérimentation compétences de base, produire les outils pédagogiques nécessaires et assurer la formation des cadres. Un total de 108 formateurs, 7 500 instituteurs, plus de 1 000 directeurs d'écoles, 700 assistants pédagogiques et 400 inspecteurs ont été formés. Cet appui a été maintenu pour soutenir la généralisation progressive. Une base de données a été mise en place pour suivre les résultats des élèves sur un échantillon de 50 écoles. À partir des expériences développées dans les écoles rurales des gouvernorats du Kef et de Kasserine, et dans le but de diminuer les disparités régionales et de milieu au niveau des qualités des acquis et du rendement scolaire dans l'ensemble du pays, l'UNICEF a appuyé le Ministère de l'éducation dans le développement de la stratégie nationale pour la mise en place du programme d'éducation prioritaire. Une méthodologie visant à définir les écoles à faible performance scolaire a été mise au point sur la base de 24 indicateurs, dont les taux d'abandon et de redoublement. Huit cents établissements scolaires de l'enseignement de base ont ainsi été identifiés et une étude sur ces écoles a été menée afin de déceler les raisons de la faible performance scolaire. Ces établissements feront l'objet d'un programme pour améliorer la qualité des apprentissages et réduire l'échec et l'abandon scolaire, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Union européenne.

8. Le projet audiovisuel, conçu pour diffuser auprès des parents des connaissances et des compétences relatives au développement et à la stimulation du jeune enfant, a produit des vidéos, des guides et des spots. Près de 8 500 parents ont bénéficié des sessions d'animation, et les spots sont diffusés à travers la télévision et les radios nationale et régionales. Par ailleurs, des conventions pour assurer une plus large diffusion auprès des familles ont été signées avec le Programme national d'alphabétisation, l'Office national de la famille et de la population, des organisations non gouvernementales (ONG) et le Ministère de la santé publique qui s'est engagé à intégrer ce programme dans sa stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME).

9. Un sondage sur un échantillon de 1 500 enfants scolarisés, âgés de 9 à 14 ans, a permis de connaître leurs attentes et leur perception de la capacité de la famille, de l'école et de la société à garantir leurs droits. Les résultats du sondage ont été présentés au Conseil national de l'enfance et restitués aux élèves de l'école de base, dans le but de développer davantage leur participation. Également, une campagne de communication médiatique a été développée.

10. L'UNICEF a fourni l'appui technique à la préparation du rapport annuel sur la mise en application de la Convention relative aux droits de l'enfant et à l'exécution de MICS-2. Il a facilité une première réflexion sur les adolescents et sur les jeunes et a aussi contribué au renforcement du réseau associatif travaillant dans le domaine de l'enfance privée de milieu familial afin de faciliter la coordination avec les institutions publiques et développer des stratégies alternatives de prise en charge.

Enseignements tirés de la coopération précédente

11. Au niveau central, le travail de plaidoyer et l'assistance technique ont joué un rôle important dans l'orientation des politiques nationales. En même temps, le

développement d'approches novatrices dans les régions défavorisées et le suivi régulier des actions ont permis d'enrichir et consolider le travail d'appui au niveau central, sur la base d'expériences pratiques. Ces deux approches convergentes ont renforcé la crédibilité de l'UNICEF auprès des partenaires nationaux qui lui reconnaissent un rôle de catalyseur et de facilitateur d'échanges d'expériences. La préparation conjointe avec le Gouvernement d'évaluations externes a joué un rôle crucial dans la réorientation des stratégies du programme de coopération et dans le soutien des politiques nationales. La relation de confiance que l'UNICEF a su créer avec les partenaires actuels, doit servir de base pour bâtir des relations de travail avec de nouveaux partenaires aux niveaux régional et local, auprès d'autres ministères et dans le milieu associatif.

12. La participation et le dialogue avec les utilisateurs des services de santé, les familles et les parents d'élèves représentent un élément essentiel dans le processus d'amélioration de la qualité des services. La mise en oeuvre du programme d'éducation prioritaire, ainsi que celle des conscriptions sanitaires représentent des opportunités à saisir pour développer et consolider cette approche au cours du prochain cycle de coopération.

13. De même, pour consolider les stratégies de prévention de l'exclusion sociale, la formation des délégués à la protection de l'enfance devrait être complétée par la mise en place d'un système de prévention et protection basé sur des réseaux locaux opérationnels impliquant les secteurs publics et le milieu associatif.

Coopération recommandée au programme, 2002-2006

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Ressources ordinaires						
Éducation	188,35	185,95	179,55	176,15	165,25	895,25
Santé et développement	174,70	173,30	166,90	163,50	159,60	838,00
Protection et intégration sociale	63,60	62,40	60,20	59,00	58,80	304,00
Suivi et promotion des droits de l'enfant	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00	140,00
Coûts transversaux	210,35	216,35	231,35	239,35	254,35	1 151,75
Total partiel	665,00	666,00	666,00	666,00	666,00	3 329,00
Autres ressources						
Éducation	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	1 750,00
Santé et développement	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	300,00
Protection et intégration sociale	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	350,00

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Suivi et promotion des droits de l'enfant	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	100,00
Total partiel	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	2 500,00
Total	1 165,00	1 166,00	1 166,00	1 166,00	1 166,00	5 829,00

Processus de préparation du programme de pays

14. Le processus de préparation a démarré sous la coordination du Ministère des affaires étrangères en juin 1999 avec la tenue de la revue à mi-parcours suivie par une revue conjointe des programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'UNICEF. Il a continué en 2000 avec la préparation de l'analyse de situation et du bilan commun de pays (CCA), et la tenue de réunions techniques avec les principaux partenaires pour aboutir à la réunion de stratégie en septembre, coordonnée par le Ministère des affaires étrangères avec la participation des Ministères du développement économique, de la santé publique, de l'éducation, des affaires sociales, de la jeunesse-enfance et de la justice. Pendant tout le processus, les principales ONG nationales ainsi que les universités ont été consultées et impliquées. La recommandation de programme a été présentée aux pays membres de l'Union européenne et à la Banque mondiale et elle a été finalisée dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

Buts et objectifs du programme de pays

15. Le programme soutiendra la mise en application des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant auprès de tous les enfants tunisiens. En particulier, en accord avec les priorités du Gouvernement, il contribuera à : a) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et néonatale tout en contribuant au développement intégré de l'enfant de moins de 5 ans; b) assurer le droit des enfants à une éducation de qualité et améliorer le rendement du système éducatif en oeuvrant à réduire les abandons, le redoublement ainsi que les disparités entre régions et milieux; c) prévenir la marginalité et renforcer le système de protection judiciaire et sociale de l'enfant; et d) renforcer les mécanismes de suivi de la situation de l'enfant.

Liens avec les priorités nationales et internationales

16. Les objectifs et les stratégies du programme trouvent leur justification dans l'analyse de la situation, le CCA/UNDAF et les expériences cumulées par l'UNICEF lors des coopérations passées. Le programme a été conçu en lien et convergence avec le dixième Plan de développement du pays 2002-2006; il a tenu compte des recommandations du Comité international des droits de l'enfant au rapport de la Tunisie, des priorités organisationnelles du plan à moyen terme de l'UNICEF et par l'avant-projet des conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants. Une attention

particulière a été réservée à l'identification de la valeur ajoutée que la coopération UNICEF et le système des Nations Unies peut apporter à un pays à revenu moyen comme la Tunisie.

Stratégie du programme de pays

17. Ce programme est basé sur la consolidation des acquis, tout en promouvant une meilleure articulation intersectorielle et des approches novatrices. L'amélioration de la qualité des services sociaux, la réduction des disparités et le développement d'une culture participative représentent les axes intersectoriels d'intervention prioritaire. Cela sera réalisé par : a) le renforcement des capacités nationales et l'assistance technique de qualité; b) le développement, le suivi et l'évaluation d'initiatives novatrices; c) les échanges d'expériences avec d'autres pays; et d) le renforcement des partenariats existants et le développement de nouvelles alliances. La dimension adolescents sera intégrée dans chaque programme. Le programme de coopération se compose de quatre programmes : éducation; santé et développement; protection et intégration sociale; et suivi et promotion des droits de l'enfant. Pour chaque programme, les ressources régulières seront utilisées pour assurer l'assistance technique nécessaire au renforcement des capacités nationales et à la formulation des politiques. Les autres ressources serviront à étendre davantage les expériences novatrices et les échanges d'expériences.

18. *Éducation.* Ce programme représente l'axe principal du nouveau programme de coopération et au-delà de ses objectifs propres, il s'intègre aussi dans une vision élargie de la prévention de l'exclusion sociale : il identifie l'école comme la principale institution pour promouvoir les valeurs de citoyenneté et de solidarité, la socialisation et la participation des enfants et des familles. Le programme, en coordination et convergence avec la Banque mondiale et l'Union européenne, comprend deux projets : amélioration de la qualité; et promotion de l'équité.

19. Le premier projet intéressera principalement l'accompagnement des politiques nationales de généralisation de l'approche compétences de base, du système par degré et de mise en oeuvre progressive de l'année préparatoire pour les enfants de 5 ans. L'appui de l'UNICEF sera axé principalement sur la révision des programmes et des manuels scolaires; la formation des maîtres; la systématisation d'expériences novatrices; le renforcement du système de suivi et d'évaluation; la communication, l'information et la mobilisation des parents; et la participation effective des jeunes à la vie scolaire.

20. Le deuxième projet soutiendra le développement d'expériences capables d'orienter les politiques nationales. L'UNICEF contribuera au suivi du programme d'éducation prioritaire afin d'optimiser l'efficacité de la stratégie et d'assurer la coordination entre le Ministère de l'éducation et les autres partenaires. Il appuiera, dans des régions prioritaires, sa mise en oeuvre effective par l'amélioration du confort pédagogique, la formation des directeurs d'écoles et des maîtres, le développement des pratiques pédagogiques innovantes et la mise en place des conseils d'établissement. Un programme expérimental sera lancé pour accélérer l'intégration dans les écoles ordinaires des enfants porteurs de handicaps, en coordination avec les Ministères de l'éducation, de la santé publique et des affaires sociales.

21. *Santé et développement.* L'analyse de situation a relevé, d'une part, les besoins d'améliorer la qualité des services de santé et, d'autre part, l'importance de promouvoir les connaissances et les comportements des familles concernant le développement intégral de l'enfant. En conséquence, ce programme se compose de deux projets complémentaires.

22. Le premier projet, amélioration de la qualité des services de santé, appuiera les stratégies nationales d'audit des décès maternels et de prévention et prise en charge des anémies. L'UNICEF poursuivra son appui à la mise en place des conscriptions sanitaires à travers une participation active au comité de suivi, une assistance technique pour la formation et le renforcement des capacités locales, le suivi et l'évaluation régulière de la généralisation. La mise en oeuvre du processus d'assurance de la qualité s'effectuera dans le cadre des conscriptions sanitaires et elle sera accompagnée par la formation des équipes, la maîtrise de l'approche méthodologique et la production d'outils adaptés. Des recherches-actions seront développées pour promouvoir le dialogue avec les utilisateurs et tester les modalités d'intégration d'un service d'écoute des jeunes, dans les centres de santé. Le modèle de PCIME sera enrichi par les aspects de développement et le dépistage précoce du handicap, ainsi que par une composante anémie.

23. Le deuxième projet, amélioration des pratiques familiales, développera une stratégie de communication communautaire et médiatique pour une meilleure prise en charge de l'enfant dans les familles. Le projet fournira le matériel de communication et contribuera à la formation des animateurs afin d'étendre la diffusion des connaissances et pratiques à travers les réseaux du Ministère de la santé publique, de l'Office national de la famille et de la population, du Programme national d'alphabétisation, de la jeunesse et de l'enfance, et des ONG. Le matériel produit sera aussi diffusé à travers les différentes chaînes de radio et de télévision, et l'impact sur l'amélioration des connaissances, des pratiques et des comportements sera évalué en cours et à la fin du cycle.

24. *Protection et intégration sociale.* Ce programme s'adresse aux enfants et adolescents qui sont à risque de marginalisation et il est articulé en deux projets : protection de l'enfant; et promotion de l'intégration sociale. Le premier projet vise le renforcement du système de protection. La formation et l'accompagnement des délégués à la protection de l'enfant seront étendus aux autres intervenants, en particulier les juges de la famille et de l'enfant, les travailleurs sociaux et la police. L'UNICEF appuiera la formation des formateurs et le recyclage des opérateurs dans les techniques d'écoute, de médiation et de prise en charge en milieu ouvert. Le projet encouragera l'harmonisation des modes d'intervention et la collaboration dans le cadre de réseaux intersectoriels de protection. Des expériences au niveau régional au début du cycle serviront de base à un modèle de travail en réseau à étendre progressivement aux autres gouvernorats. Des échanges d'expériences avec d'autres pays seront aussi organisés pour enrichir les connaissances des participants et pour les confronter avec d'autres pratiques.

25. Le deuxième projet vise la prévention de l'exclusion sociale. L'UNICEF continuera son plaidoyer basé sur l'intérêt supérieur de l'enfant pour l'humanisation et la recherche de solutions alternatives au placement institutionnel des enfants et adolescents à besoins spécifiques. Le projet continuera à promouvoir la réduction de la durée de séjour en institution et la recherche de solutions alternatives pour les enfants privés de milieu familial. Des recherches-actions seront menées avec les

ministères concernés et des associations pour identifier des méthodologies appropriées pour l'intégration ou la réintégration des jeunes et adolescents en rupture scolaire ou en conflit avec la loi.

26. *Suivi et promotion des droits de l'enfant.* Ce programme, à travers le projet suivi de la situation fournira son support technique à l'observatoire et à l'élaboration du rapport annuel sur l'enfance. Le projet soutiendra l'harmonisation des indicateurs et appuiera le système existant de collecte de données, les études et les enquêtes sur des thèmes émergents, et l'intégration de modules sur l'enfance dans le recensement de 2004. Le deuxième projet, dans le souci d'asseoir une culture des droits de l'enfant dans la société, développera des alliances avec les ONG, les universités, les médias et le secteur privé pour diffuser l'information et les mobiliser dans des actions concrètes en faveur de changements positifs des comportements.

27. La composante *coûts transversaux* permettra de développer un plan intégré de suivi et d'évaluation du programme, d'assurer le suivi des activités sur le terrain, et de renforcer le travail d'équipe et l'approche multidisciplinaire à l'intérieur du bureau et avec les partenaires. Une stratégie pour la mobilisation de ressources et la consolidation des alliances avec les donateurs sera ultérieurement élaborée.

Suivi et évaluation

28. Le plan intégré de suivi et d'évaluation constituera l'instrument clef pour évaluer la pertinence du programme et, le cas échéant, réorienter les interventions. Parmi les indicateurs au niveau des objectifs de programme sont à mentionner les taux de scolarisation, d'abandon et de redoublement ainsi que la qualité des acquis des élèves; les taux de morbidité et le nombre de décès maternels et néonataux; la qualité des connaissances et les pratiques familiales en matière de développement de l'enfant; et l'adoption de politiques inclusives et de solutions alternatives à l'institutionnalisation et au parcours spécialisé pour les enfants à besoins spécifiques. La définition d'indicateurs sur les thématiques émergentes telles que les jeunes et les adolescents, les mineurs en conflit avec la loi et les enfants privés de milieu familial fera partie des objectifs du programme de coopération.

29. Un recueil de données désagrégées sera nécessaire vu l'aspect équité, géographique et de milieu, visé par le programme. Des instruments tels que les enquêtes sur le suivi de la qualité des acquis scolaires (*Monitoring Learning Achievements*), la base de données compétences de base ou encore des évaluations externes conjointes avec le Gouvernement seront utilisées. Les statistiques routinières des Ministères de l'éducation, de la santé publique, des affaires sociales, ainsi que les enquêtes ponctuelles de l'Institut national de la statistique serviront de support au suivi et à l'évaluation du programme. Le MICS-2 et l'enquête population et emploi de 1999 ont aussi pourvu le pays de données de base sur lesquelles s'appuyer. Les revues annuelles ainsi que la revue à mi-parcours prévue pour 2004 resteront les moments privilégiés pour l'évaluation de tous les programmes.

Collaboration avec les autres partenaires

30. La revue à mi-parcours conjointe et la préparation du CCA/UNDAF ont permis aux agences des Nations Unies d'identifier des domaines d'intervention complémentaire tels que la résorption des disparités sociales, l'amélioration de la

qualité et de l'efficacité des services ainsi que l'insertion des jeunes. Ainsi des partenariats seront développés avec le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services aux projets, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la prévention de l'exclusion sociale; avec le FNUAP, l'OMS et le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida dans la promotion de la santé des jeunes; et avec le PNUD dans le renforcement du système de collecte et d'analyses de données. La convergence des interventions en éducation avec la Banque mondiale et l'Union européenne sera maintenue par des réunions de suivi régulières, coordonnées par le Ministère, l'échange d'informations et la tenue d'évaluations conjointes. Dans le domaine de la protection, la collaboration avec la coopération belge sera étendue à la coopération française et italienne. La coopération avec les ONG actives dans le domaine des droits de l'enfant sera maintenue et élargie, et l'UNICEF jouera un rôle de référence éthique et technique et de facilitateur de la complémentarité avec les services publics. La sensibilisation et l'information des donateurs et du secteur privé sur les activités de l'UNICEF, préalable au renforcement des alliances, se poursuivront pour assurer la mobilisation des ressources supplémentaires.

Gestion du programme

31. Le programme de coopération sera coordonné officiellement par le Ministère des affaires étrangères. La relation de partenariat avec les principaux vis-à-vis de l'UNICEF sera maintenue et consolidée par un travail de plaidoyer, d'assistance technique et de dialogue. Cette relation de confiance sera élargie aux nouveaux départements impliqués dans le programme. Pour opérationnaliser l'approche intersectorielle du programme, des comités de pilotage et de suivi interministériels seront mis en place aux niveaux national et régional. Au niveau local, la coordination sera recherchée par la promotion du travail en réseau. La valeur ajoutée de la coopération UNICEF en Tunisie réside dans sa capacité de fournir une assistance technique de qualité et de promouvoir l'innovation. La structure du bureau a été ajustée pour répondre à cette spécificité et être en mesure de fournir l'appui technique requis directement ou par l'identification d'expertises au niveau national ou international. L'assignation des responsabilités programmatiques internes a été aussi orientée par le souci de renforcer l'intersectorialité et le travail en équipe, en accord avec les stratégies du programme de coopération.

Tableau
Relations entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Tunisie

Programme : 2002-2006

Chapitre du programme/domaine d'activité et source de financement	Budget-programme		Total	Postes ^a										Dépenses de personnel ^b		
	RG	AR		D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	GS	Total	AI	Local	Total
Ressources générales	895 250		895 250	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	321 234	321 234
	838 000		838 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	259 979	259 979
	304 000		304 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	140 000		140 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1 151 750		1 151 750	0	0	0	1	0	0	1	0	5	6	656 570	357 838	1 014 408
Total RG	3 329 000		3 329 000	0	0	0	1	0	0	1	2	6	9	656 570	939 051	1 595 621
Autres ressources																
	1 750 000		1 750 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	300 000		300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	350 000		350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suivi et sensibilisation	100 000		100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total AR	2 500 000		2 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RG + AR	3 329 000	2 500 000	5 829 000	0	0	0	1	0	0	1	2	6	9	656 570	939 051	1 595 621
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement Effectifs		864 259	0	0	1	0	0	0	1	3	4	8	700 199	1 089 006	1 789 205
Total général (RG + AR + budget d'appui)				0	0	1	1	0	0	2	5	10	18	1 356 769	2 028 057	3 384 826
Nombre de postes et dépenses de personnel :																
Cycle de programmation en cours				2 4 11 17												
À la fin du cycle				2 5 10 17 1 356 769 2 028 057 3 384 826												

Abbreviations : RG = ressources générales; AR = autres ressources; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux; BA = budget d'appui.

^a Tous les postes, sans distinction de source de financement, sont au service de l'ensemble du programme de pays.

^b Non compris le personnel temporaire ni les heures supplémentaires.